

Canada s'intéresse vivement à chacun de ces événements. La présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à leur préparation ainsi qu'à celle d'autres événements comme le projet de conférence mondiale sur les sources d'énergie renouvelables. J'invite les délégations à s'efforcer de maintenir le consensus pendant ce processus. Les négociations sur ces questions avancent parfois beaucoup trop lentement — et c'est décevant — mais nous devons persister dans l'effort jusqu'à ce que nous réussissions.

Droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès vers l'adoption d'un traité global sur les océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au texte de négociation composite officieux en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs de mon gouvernement dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des États côtiers et du pavillon. Le tragique déversement d'hydrocarbures au large des côtes françaises au début de cette année a clairement démontré que le concept de la souveraineté de l'État du pavillon est maintenant désuet.

On est actuellement pour ainsi dire parvenu à s'accorder sur la plupart des principaux éléments d'un traité global sur les océans. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif — sans précédent dans les annales des institutions internationales — vise à la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, et peu importe le nombre d'efforts ou les déceptions qui accompagneront encore ces négociations; on a déjà beaucoup accompli et le port est en vue.

Le Canada est toutefois d'avis que la Conférence devrait se terminer le plus tôt possible. Certes, l'établissement arbitraire d'une échéance peut retarder plutôt qu'accélérer les travaux, mais nous croyons que les négociations devraient se terminer dans le courant de 1979 en vue de l'adoption, nous l'espérons, d'un projet de traité au début de 1980. Le Canada accordera son plein appui à la poursuite de cet objectif.

Pour conclure, je crois qu'il est essentiel que nous nous rappelions durant cette session le pourquoi de notre présence ici chaque année. Malgré ses faiblesses, malgré ses échecs, l'Organisation des Nations Unies nous lie à certains principes fondamentaux qui sont aussi valables aujourd'hui qu'en 1945; elle atteste, depuis un tiers de siècle, des efforts de chaque nation et de leur responsabilité pour mieux assurer la sécurité, la prospérité et la dignité de toute l'humanité.

Le défi consiste à faire en sorte que le système des Nations Unies s'adapte à la complexité mouvante du présent. Nos principes de base ne doivent pas être entachés